

21 FEV. 2017

Le président

VILLE DE MENNECY

20 FEV. 2017

Arrivé

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-
CLEMENT
Maire
Hôtel de Ville
Place de la Mairie
91540 MENNECY

*Direction des Territoires
Pôle Mission consultative
01 60 79 90 13*

*Votre contact :
Stephen Griffaud
01 60 79 91 92*

N./Réf. : 2017-46/SG/mbo

Evry, le 15 février 2017

Monsieur le Maire,

Nous avons examiné attentivement le projet de révision du règlement local de publicité de la commune de Mennecy arrêté par le conseil municipal du 4 novembre 2016 que nous avons reçu le 21 novembre 2016 pour avis.

Le projet de règlement local de publicité prévoit les orientations suivantes :

- préserver les entrées d'agglomération, facteur déterminant de l'image qualitative de la ville,
- valoriser la qualité paysagère des pôles économiques et renforcer l'attractivité économique,
- harmoniser l'implantation des dispositifs publicitaires et leur perception le long des axes routiers et des ronds-points,
- instaurer des mesures de régulation de la consommation des dispositifs publicitaires.

Le nouveau règlement local de publicité identifie 5 zones différenciées pour les enseignes et pour les publicités. Il tient également compte des prescriptions de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, modifiant les périmètres de protection aux abords des monuments historiques.

.../...



A cet égard, à partir du moment où :

- toutes ces conditions sont respectées,
- la diversité des supports commerciaux est maintenue et respecte le périmètre de protection autour des monuments historiques et des immeubles présentant un caractère esthétique,
- ce projet permet une meilleure intégration des enseignes afin d'assurer une meilleure perception du paysage et une meilleure lisibilité des informations,

la CCI Essonne émet un

AVIS FAVORABLE

à ce nouveau projet de règlement local de publicité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Emmanuel MILLER

